RÉUNION DU 28 FEVRIER 2023

Convocation le 17 février 2023 Compte-rendu affiché le 02 mars 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TAUFOUR Hubert, Maire

<u>Etaient présents</u>: TÉTU Bernard, LUCAS Marie-Paule, CONTE Mathieu, DELIGNIERES Colette, DUVAL Jean-Paul, MARQUIS Amandine, VITRY Elodie, DELIGNIERE Amandine, MAURICE Olivier, LOMBARD Laurent, SIMON Sandy, DE LA LLAVE Michel formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés:

Secrétaire de séance : LOMBARD Laurent.

La séance est ouverte à 19 heures.

Monsieur le maire demande deux rajouts à l'ordre du jour : convention de remboursement des effacements des réseaux et de fonds de concours entre la commune et Amiens Métropole pour la rue de Flandre et le règlement d'une facture d'eau de la micro crèche Camomille. Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRECEDENT

Le compte rendu du précédent conseil ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents.

II – DIVISION DE LA PARCELLE DE L'ANCIEN ATELIER COMMUNAL POUR VENTE

Monsieur le Maire informe les élus qu'il faut maintenant démonter l'ancien atelier communal et rendre l'espace plus agréable. Il expose les contraintes liées à cet aménagement : garder et mettre en valeur le puits dans le domaine public, éviter les nuisances auprès du voisinage, respecter le retrait de cinq mètres depuis la voirie et enfin la création de places de parking.

Deux possibilités s'offrent à la commune : remise en état par la commune sur l'ensemble de la parcelle ou vente d'une partie de la parcelle et rachat d'un espace permettant la création de places de parking.

Monsieur le Maire propose la vente de la parcelle de 104 m² avec certaines clauses dans l'acte de vente comme le prix, un délai pour le démontage de l'atelier, et l'obligation de restituer une surface pour la création de places de parking

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise monsieur le maire à mettre en vente cette parcelle.

III –MISE A DISPOSITION DU PLAN LOCAL D'URBANISME POUR CONSULTATION AVANT APPROBATION

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU), il y a lieu de fixer des modalités de mise à disposition du dossier. Les modalités sont les suivantes :

- Information/communication du projet par publication dans un journal local au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition
- Mise à disposition du projet de modification simplifiée du PLU et ouverture d'un registre de recueil d'observations du public à la Mairie de Cardonnette (s'adresser à l'accueil) du 14 mars au 14 avril 2023, aux horaires habituels d'ouverture de la mairie
- Mise à disposition du projet de modification simplifiée du PLU en version numérique, sur le site internet de la commune (https://www.mairie-cardonnette.fr rubrique vos démarches / urbanisme) du 14 mars au 14 avril 2023.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à effectuer ces démarches de mise à disposition.

IV – CONVENTION ENTRE LA FDE 80 ET LA COMMUNE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE FLANDRE

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de Flandre à Cardonnette, la commune a décidé d'approuver le projet d'effacement du réseau électrique rue de Flandre. La réalisation des travaux électriques s'accompagne de la réalisation en tranchées communes de travaux d'éclairage public. Ces travaux auront lieu durant le premier semestre de l'année 2023 et ce, en parallèle des travaux liés à l'arrivée de la fibre dans la commune, depuis Coisy. Monsieur le maire informe les élus que ces travaux seront suivis d'un réaménagement de la rue tant dans sa sécurisation que dans son esthétique. La question des places de stationnement, des trottoirs, de la réduction

de la vitesse et de l'agrément végétalisé est évoquée. Les travaux se feront bien évidemment en plusieurs tranches. Une réunion d'information aux habitants sera organisée prochainement.

Pour les travaux électriques, le montant de l'opération s'élève à 168 750 € TTC. La participation de la commune est fixée à 77 962.50 € TTC.

Pour les travaux d'éclairage, le montant de l'opération s'élève à 12 446 € TTC. La participation de la commune est fixée à 7 840 € TTC.

Pour les travaux d'installation de communications électroniques, le montant de l'opération s'élève à 77 500 € TTC. La participation de la commune est fixée à 39 060 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer cette convention.

V – CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES EFFACEMENTS DES RESEAUX ET DE FONDS DE CONCOURS ENTRE LA COMMUNE ET AMIENS METROPOLE POUR LA RUE DE FLANDRE

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de Flandre à Cardonnette, les travaux d'effacement des réseaux électriques et des réseaux de communication électronique seront réalisés par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, maître d'ouvrage et payés par la Commune.

Compte tenu que ces travaux sont réalisés sur une voie métropolitaine, Amiens Métropole participe financièrement à cette opération d'effacement des réseaux. Cette participation est calculée sur le montant estimé HT de la part communale des travaux. Elle est de 70% des dépenses HT de la commune. Le montant de remboursement est estimé à 87 404 € et pourra varier en fonction du coût réel des travaux.

De plus, conformément aux possibilités offertes par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les travaux d'éclairage public et d'aménagement de sécurisation des espaces publics font l'objet d'un fond de concours.

Le montant du fonds de concours est estimé à 9 628 € et pourra varier en fonction du coût réel des travaux.

Compte tenu du bénéfice de ce fonds de concours, Amiens Métropole s'engage à réaliser l'aménagement des espaces publics de la rue de Flandre.

Pour information, le montant des travaux de sécurisation de la rue de Flandre (cheminement, stationnement) est en cours d'étude par la métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer cette convention.

VI – REGULARISATION D'UNE FACTURE D'EAU

Une fuite d'eau a été détectée devant la micro-crèche, bâtiment communal. La facture émise s'élevait à 9260.59 €.

Après dégrèvement des services d'Amiens Métropole, la facture a été ramenée à 5005.90 €.

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents de prendre en charge cette facture et de la régler à Amiens Métropole. L'assurance de la municipalité sera contactée pour autant.

VII - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Commission animation : repas des aînés, inauguration du nouvel atelier communal et du terrain multisports, animations médiathèque, exposition photos du 3 mars au 7 avril avec un vernissage le 4 mars.

Commission travaux neufs : suivi des dossiers rue de Flandre, démolition de l'ancien atelier communal et aménagement de la parcelle, mise à disposition du PLU.

Commission cadre de vie : Participation de la commune à une opération lancée par la métropole à l'occasion des Jeux Olympiques d'été à Paris en Juillet-Août 2024. Un fleurissement thématique est d'ores et déjà envisagé pour répondre à une doléance d'Amiens métropole.

Commission finances : réunion à prévoir très prochainement pour la préparation du budget 2023

Travaux à venir : remise en peinture des vestiaires du stade, changement de la pompe de relevage rue de Bourgogne, travaux sur la RD 11 pour le passage de la fibre

M. DUVAL fait remarquer la vitesse excessive parfois dans le village et pense qu'il faudrait réfléchir à des solutions notamment rue de Picardie.

Réunion de la CCID le 03 mars.

La séance est levée à 20 h 15.